

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023 A 20 HEURES

Présents: M. FRANCKE Grégoire, Maire, Mme GRIVES Karen, 1^{ère} Adjointe, M. LOY Jean-Pierre, 2^{ème} Adjoint, M. BONDUAEUX Alain, 3^{ème} Adjoint, M. DEWITTE Jean-Pierre, Mme WEILLAERT Aude, Mme VEREECQUE Caroline, Mme VERBEKE Martine, Mme BEAUCAMP Sophie, Mme Claire VANBERTEN, conseillers municipaux.
Excusés: M. Cédric NEUVILLE donne pouvoir à Mme Aude WEILLAERT, M. Joël BODDAERT donne pouvoir à M. Jean-Pierre LOY, Mme Frédérique AYELLO donne pouvoir à M. BONDUAEUX Alain.
Absent : M. DEBLIECK Michaël.

A l'ordre du jour

Compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal et signatures du registre

Monsieur le Maire fait part du compte-rendu de la réunion précédente et demande à l'assemblée de signer le registre des délibérations.

Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Aude WEILLAERT est nommée secrétaire de séance.

Convention Territoriale Globale

Monsieur le Maire informe que la Convention Territoriale Globale (CTG) est le seul contrat d'engagements politiques entre les collectivités et le Caisse d'allocations familiales. Elle traduit les orientations stratégiques définies par les collectivités et les CAF en matière de service aux familles.

Elle vise à définir un projet de territoire s'appuyant sur un diagnostic partagé, définissant un plan d'actions cohérent, adapté, pluriannuel et évaluable, dans les champs couverts par les CAF et les autres acteurs du territoire (petite enfance, enfance, jeunesse etc...).

Elle vise, par ailleurs à favoriser l'émergence d'une démarche projet à l'échelle intercommunale, tout en préservant les compétences respectives des collectivités.

La CTG matérialise l'engagement conjoint des CAF et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux équipements assurant une offre de services aux familles, développés sur le territoire.

Une signature de la CCHF et de l'ensemble des 40 communes membres soit nécessaire pour produire les effets souhaités. Dans ces conditions, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser la commune à s'engager dans le cadre de la CTG sur la période 2024-2027, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et charge Monsieur le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux ainsi qu'à Monsieur le Président de la CCHF.

Loi APER

Monsieur le Maire a reçu Mme SCHUTT de la CCHF concernant la Loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (APER) et notamment l'accompagnement des communes à la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Définition des zones d'accélération des énergies (ZAENR)

- Solaire photovoltaïque (production d'électricité) et thermique (production d'eau chaude sanitaire) au sol ou en toiture. Une ZAENR solaire à l'échelle de la commune.
- Eolien, la commune n'est pas concernée.
- Hydroélectricité. Il peut y avoir des projets le long de l'Yser, à certaines périodes de l'année.
- Réseau de chaleur. Tout le territoire présente du potentiel même s'il n'y a pas de projets prévus prochainement. Une ZAENR réseau chaleur à l'échelle de la commune entière.
- Géothermie. Tout le territoire présente du potentiel. Une ZAENR géothermie à l'échelle de la commune.
- Méthanisation. Tout le territoire présente du potentiel sauf en centre-ville. Les contraintes d'urbanisme restent applicables en termes de zones inondables et de distance minimale de 200 mètres des habitations (hors micro-méthanisation). Une ZAENR méthanisation à l'échelle de la commune hors zone du périmètre ABF.

Une concertation publique pour contribuer au projet aura lieu du 11 décembre 2023 au 05 janvier 2023.

Point sur les finances

Monsieur le Maire fait le point sur les finances de la commune qui sont correctes.

Il demande de bien vouloir délibérer sur les modifications budgétaires suivantes :

Compte 6413 – Personnel non titulaire	+ 9000€
Compte 6451 – Urssaf	+ 2000€
Compte 6454 – Cotisations Assedic	+ 300€
Compte 6042 – Achat de prestation	- 11300€

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les modifications budgétaires.

Délibération affectation des crédits en investissement

Monsieur le Maire informe que les mandats et titres de la section d'investissement sont à faire au plus tard le 11 décembre 2023. A compter du 1^{er} janvier 2024, la commune ne pourra pas mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget sauf si le Conseil Municipal l'autorise. Après débat, Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023 soit 177 808€.

Point sur les travaux

Le projet de réhabilitation de la mairie et de la petite salle est toujours en attente. Les boiseries seront peintes. Un projet sur la construction d'un columbarium est en cours.
Travaux de voirie 2024, La place et les trottoirs rue principale.

Point sur les délégations et les commissions

Monsieur le Maire demande aux adjoints s'ils souhaitent une modification de leurs délégations attribuées en 2020. Aucune modification à signaler.

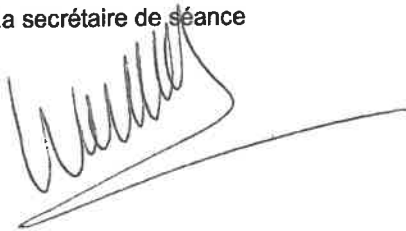
Un point a été fait sur les commissions. Mme GRIVES souhaite se retirer de la commission « Maisons Fleuries ». Mme Caroline VERRECQUE souhaite intégrer la commission « Fêtes ».

Questions diverses

La cérémonie des vœux aura lieu le 5 janvier 2024 à 19 heures.

LA SEANCE S'EST LEVEE A 21H50

La secrétaire de séance



Le Maire

